



La plainte pénale avec constitution de partie civile

Actualité législative publié le **18/07/2024**, vu **377 fois**, Auteur : [Jérôme CHAMBRON, BAC+4 en Droit acquis en 2000 à l'Université Grenoble Alpes ou UGA](#)

La plainte pénale avec constitution de partie civile devant le doyen des juges d'instructions

Vous avez porté plainte et cette plainte a été classée sans suite par le procureur de la République ? Vous pouvez porter plainte en vous constituant partie civile. Nous vous expliquons la procédure.

SOURCE ET DE PLUS :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F20798>

DE PLUS ET ENFIN :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1456>